AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**213C1263**
FR0010313833-FS0504

19 août 2013

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**ARKEMA**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 août 2013, complété par un courrier reçu le 19 août 2013, la société FMR LLC[1] (245 Summer Street, Boston, Massachusetts 02210, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 août 2013, le seuil de 5% des droits de vote de la société ARKEMA et détenir 3 379 204 actions ARKEMA représentant autant de droits de vote, soit 5,37% du capital et 5,003% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'un reclassement d'actions ARKEMA détenues en portefeuille et d'une acquisition d'actions ARKEMA sur le marché.

_____

[1] FMR LLC est une société holding d'un groupe indépendant de sociétés, agissant pour le compte de fonds, communément dénommé Fidelity Investments (cf. communiqué du 24 avril 2008).
[2] Sur la base d'un capital composé de 62 951 973 actions représentant 67 549 810 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.